ARRETE N° 221 V /2026

PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE VOIRIE N° 158 V /2026

Le Maire de la Commune de VOUILLE,
Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
Vu le code de la route et les articles R 37.1 et R 46,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant la 8ème partie de la signalisation temporaire du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
Vu le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Considérant **les demandes en date du 23 avril et du 24 juin 2026,** il est nécessaire de renouveler l'accord de voirie au **numéro 12 rue de la Barre** (commune de Vouillé) ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 158 V / 2026 en date du 24 avril 2026 portant accord de voirie au numéro 12 de la rue de la Barre est renouvelé conformément aux prescriptions de cet arrêté et des articles suivants :

Article 2 : La SARL SALZERT est autorisée à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande initiale : pose d'un échafaudage tubulaire posé au sol pour réfection de la couverture de l'habitation, avec empiètement sur la chaussée.
Cet arrêté prendra effet le vendredi 03 juillet 2026 pour une durée prévisionnelle de 120 jours.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.
M. le Maire de la commune de Vouillé, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vouillé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise à la SARL SALZERT.

Vouillé, le 25 juin 2026

Le Maire,

Par délégation du Maire,
L'adjoint

MAIRIE DE VOUILLÉ

Philippe PATEY